

Rapport 2022 de la Fondation PRO RENOVASSISTANCE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Fondation PRO RENOVASSISTANCE (FPRA) s'est réuni 4 fois en 2022. Sa composition a connu cette année quelques changements. **Arabella Moulinasse**, invitée, n'a malheureusement pas pu poursuivre sa collaboration mais **François Ladrière**, accueilli d'abord comme candidat, a rapidement confirmé son engagement à devenir administrateur. **Paul Defawe** ayant demandé d'être libéré de ses mandats tant à l'asbl qu'à la Fondation, nous poursuivons les contacts pour étoffer notre conseil et avons prolongé de 3 ans le mandat de notre commissaire-réviseur **Olivier Ronsmans** et de 4 ans celui de notre administratrice **Brigitte De Wolf-Cambier**.

Notre conseil actera la démission de **Paul Defawe** lors de sa séance du 17 avril 2023 et elle sera également présentée à l'assemblée générale de RENOVASSISTANCE du 25 avril 2023. Celle-ci procédera à son remplacement comme représentant de RENOVASSISTANCE en nommant **François Ladrière** dès sa nomination comme administrateur de l'asbl lors de cette même AG. En effet, nos statuts prévoient que trois de nos administrateurs doivent être également membres du conseil de RENOVASSISTANCE ou désignés par lui (marqués ci-dessous d'une *) .

Nos statuts ont été réexaminés en fonction de leur conformité par rapport à la loi du 29 mars 2019 et nous avons conclu à leur maintien en l'état car aucun élément ne justifie d'entamer une procédure de révision très lourde. Par contre, il pourrait être utile de réfléchir à l'intensité des rapports que l'on souhaite entre l'asbl et notre Fondation.

Enfin, le bilan et les comptes de résultat 2022 ainsi que le budget 2023 ont été approuvés lors de la séance du 17 avril 2023.

Le conseil d'administration actuel est donc composé de :

Gabrielle Lefèvre, présidente,

Nicole Bivort*, secrétaire,

Brigitte De Wolf – Cambier

Denis Grimberghs*, délégué à la gestion journalière,

François Ladrière*, trésorier,

Michel Lemaire.

Collecte de fonds, prêts, legs et aspects financiers

Dons et legs

Comme chaque fin d'année, nous avons lancé une campagne de récolte de fonds, notre courrier proposant, au choix, un don au Fonds des Amis de la Fondation PRO RENOVASSISTANCE ou un prêt à l'asbl RENOVASSISTANCE. Les **dons récoltés cette année se montent à 23.620 €**.

Notre Fondation a été désignée comme **légataire universel de la succession d'André Carré** dans le cadre d'un legs en duo. Le bien immobilier a été vendu en vente publique à un prix supérieur à celui de l'expertise. C'est pourquoi nous avons renoncé à en faire l'acquisition. La Fondation a déjà reçu 242.427 €. Le dossier n'est pas clôturé car il reste deux terrains non bâtissables difficiles à vendre.

Également dans le cadre d'un legs en duo, notre Fondation a été désignée comme **légataire universel de la succession de l'abbé Pierre Smeyers** qui était propriétaire d'un appartement. Expertisé à 195.000 €, il a été vendu de gré à gré à un co-proprétaire à 199.000€. Le décompte définitif nous laisse un montant net de 46.155 €.

Ces différents legs seront affectés partiellement aux frais de rénovation d'immeubles en cours, vu les augmentations des prix et délais amplement développées dans le rapport de RENOVASSISTANCE.

Investissement dans Fair Ground, coopérative immobilière à finalité sociale .

Notre Fondation est devenue membre fondateur de la **coopérative Fair Ground Brussels (FGB)** en prenant part à son capital à hauteur de 60.000 € et un de nos administrateurs siège à leur conseil. Cette coopérative initiée par le **Community Land Trust Bruxelles (CLTB)** est soutenue par plusieurs associations et a comme but de financer des projets innovants par leur mixité : logements acquisitifs, logements locatifs, activités collectives et de service. En ce qui concerne l'acquisition d'un logement, FGB respecte le principe de base du CLTB , à savoir la séparation entre la propriété des constructions qui peut être cédée et celle du sol qui reste incessible. Mais FGB a aussi l'ambition de constituer un capital pour acquérir un patrimoine de logements à vocation sociale à donner en location.

Dans le cadre de **l'acquisition démembrée d'un immeuble rue Serkeyn**, la FPRA a accepté, à la signature de l'acte, de prendre en charge le tréfonds de 20 % (175.000 €) au loyer annuel de 3.500 €. La gestion locative à vocation sociale sera assurée par une AIS. La FPRA participera également au financement des travaux de remise en état locatif et, pour ce faire, a introduit une demande de subvention auprès de la COCOM de 445.000 € qui lui a été accordée. Elle a également reçu une aide de 45.000 € de la Fondation Roi Baudouin.

FGB a décidé de créer une Fondation pour Bruxelles et la Wallonie à laquelle nous participerions en lui cédant partiellement ou totalement le tréfonds de la rue Serkeyn.

Gestion financière de la FPRA

Celle-ci a été assurée jusqu'à présent par RENOVASSISTANCE mais à partir de 2024, la FPRA va disposer de revenus locatifs, lui donnant les moyens de soutenir les actions de RA et d'autres associations. En effet, l'usufruit de 15 ans, concédé à RA pour financer les travaux, prendra fin en 2024 pour 4 immeubles, et en 2026 pour un cinquième. Mais nous ne sommes pas outillés pour leur gestion technique et financière. Dès lors, suite aux décisions prises lors de notre « mise au vert » de septembre dernier, **FPRA et RA vont étudier une convention de gestion** moyennant une rétribution à convenir.

Contacts avec d'autres associations et Fondations

- **Fédération Belge des Fondations Philanthropiques** : une de nos administratrices entretient de bonnes relations avec cette fédération et leur proposera comme thème d'une réunion du groupe de travail : « le logement à finalité sociale » pour mieux nous faire connaître.
- **Donorinfo – Je donne en confiance** : lors de nos appels aux dons exonérés via la Fondation Roi Baudouin, nous mettrons en évidence nos règles de déontologie, l'absence de frais de gestion et la très bonne gestion de notre asbl avec une référence à « Donorinfo – Je donne en confiance ».
- La Fondation est membre actif du réseau **Societal Housing Network (SoHoNet)** et l'un de nos administrateurs l'est également chez eux. Conçue comme une plate-forme mobilisée principalement sur la production de logements neufs à vocation sociale, elle a réalisé une étude sur le HOUSING

DEAL, c'est-à-dire la recherche de solutions innovantes pour la création de logement, en comparant des opérations récentes et en procédant à une étude de faisabilité sur un terrain qui resterait la propriété des pouvoirs publics ou assimilés (droits réels démembérés). Cette étude a été remise au gouvernement régional avant d'être rendue publique.

Une mise au vert a également eu lieu pour réfléchir sur les missions et moyens que se donne la plate-forme à une échéance de 3/5/7 ans.

La plate-forme organise régulièrement des Webinaires qui sont mis en ligne sur [youtube](#)

- Notre présidente a assisté à l'assemblée générale du **Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat** (RBDH) qui fut très dense. Les échanges en groupe de travail ont porté sur le Baromètre du Logement, les contrats de logement Région-Communes, la production du logement social au travers du nouveau Plan d'Aménagement Directeur, la lutte contre la discrimination au logement, l'accès au logement pour les personnes sans-abri, le plafonnement de l'indexation et enfin, le gel ou l'encadrement des loyers.

Il est impossible d'évaluer l'opérationnalité de toutes ces mesures avant la fin de la législature. Et donc, nous continuons à interroger le politique sur la mise en œuvre des mesures suivantes : 15 % de logements sociaux par commune et inventaire des logements vides et/ou insalubres.

Concernant les allocations-loyers attribuées aux personnes en attente d'un logement social, il semble que les paiements ont débuté et que le retard sera résorbé en septembre 2023.

Les thèmes de la discrimination, des expulsions et des hausses catastrophiques des prix des énergies ont été également abordés.

Le RBDH assure une information en continu de ses différents membres et permet un échange entre tous via une adresse mail partagée. Un memorandum est en préparation pour les élections de 2024.

- Toutes nos activités ont reçu un écho dans les E-News semestriels communs à la FPRA et à RA.

Réflexion et préparation pour l'organisation d'ateliers autour de la problématique des logements vides à Bruxelles

Dans le cadre du droit de gestion publique qui a été réformé par l'ordonnance du 23 mars 2022¹ la FPRA cherche à clarifier le rôle que RENOVASSISTANCE pourrait jouer auprès des Organismes d'Intérêt Public (OIP), des communes ou de la Région de Bruxelles-Capitale principalement. L'asbl refuse de rentrer dans le cadre des marchés publics de travaux (en aval) car ces marchés présentent de multiples obstacles.

En effet, ils sont plus

- **lourds à gérer** : vu leur préférence pour les marchés par corps de métier, et les publications au bulletin des adjudications,...
- **lents et coûteux** : les entrepreneurs doivent compenser par des prix plus élevés les dépassements des délais de paiement et font face à une surveillance accrue des chantiers par les contrôleurs désignés par l'administration ;
- **susceptibles de recours et de contestations** moins négociables.

Toutefois nous sommes, bien entendu, ouverts pour répondre aux marchés de promotion lancés par les pouvoirs publics proposant la rénovation de l'un ou l'autre de leur bien. Nous avons même mis au point un modèle spécial de cahier des charges à leur intention. Dans ce cadre ou dans celui de baux emphytéotiques ou à rénovation, RENOVASSISTANCE a déjà travaillé avec de nombreux acteurs publics ou d'intérêt public : communes, Régie Foncière régionale, S.T.I.B., pouvoirs organisateurs des écoles,

¹ <https://logement.brussels/droit-de-gestion-publique/>

fabriques d'église et associations d'œuvres paroissiales. D'autres sociétés publiques ou assimilées ont vraisemblablement un patrimoine inoccupé à exploiter : Infrabel, SNCB, Sibelga, Vivaqua, BPost, SLRB, De Lijn, TEC, Défense nationale, Police fédérale ou communale. Nous avons demandé aux 4 premières si elles possédaient des immeubles vides à rénover en logement social.

Si le droit de gestion publique ou la cessation d'inoccupation devaient être relancés efficacement, ce serait aussi une source potentielle de biens privés pour RA. L'idée a été donc de prendre contact avec les échevins en charge du logement dans les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale et avec la Régie Foncière régionale pour discuter sur la problématique des logements publics et privés vides et faire valoir notre expertise en matière de rénovation lourde de petites entités de logement à vocation sociale. La FPRA va donc solliciter plus activement la collaboration des pouvoirs publics pour détecter et convaincre des propriétaires privés de biens inoccupés de confier leur bien à RENOVASSISTANCE. D'ailleurs, l'asbl a fait l'expérience d'une action-mailing menée avec la Ville de Bruxelles et décrite dans la section « Prospection » de son rapport. Sur ce modèle, nous envisageons de lancer une action semblable de sensibilisation par les notaires en collaboration avec l'un d'entre eux.

Convaincre le pouvoir politique de mieux orienter subsides et aides à la rénovation de logements à vocation sociale

Le rapport de RENOVASSISTANCE a déjà longuement développé les actions qui doivent résulter de la journée de mise au vert de septembre dernier mais il est une partie qui nous revient plus particulièrement. **La constitution d'un groupe de travail pour préparer un dossier destiné à être discuté avec le pouvoir politique pour ajuster les modalités de financement des rénovations complètes d'immeubles mis à disposition des AIS pour une longue période.**

Cette approche devrait être faite en front commun avec SoHoNet que nous avons approchée à ce sujet ainsi qu'avec la FEDAIS (fédération des AIS), le RDBH et d'autres associations pour avoir un poids maximal. Nous pourrions en être le moteur avec un texte de projet à présenter aux autres et, par la suite, nous irions discuter des solutions proposées avec les cabinets ministériels compétents.

Notre revendication portera sur 4 volets.

1) Demander une augmentation importante du taux des primes en fonction de

- la durée de la gestion en AIS : jusqu'à présent, la prime à la rénovation n'impose qu'un minimum de 9 ans en gestion AIS alors qu'il est démontré qu'aucune rénovation en profondeur ne peut être amortie sur une durée aussi courte ;
- l'importance de l'investissement : actuellement le système de primes ne favorise pas une rénovation complète car celles-ci ne se calculent que par poste technique séparé. Il n'y a qu'une légère surprime pour cumul de travaux. Or, d'ici 2035, les propriétaires de biens avec une PEB F ou G devront les rénover énergétiquement et beaucoup n'en auront pas les moyens (27,6 % de la population sont en précarité énergétique).

Les primes pourraient aussi être complétées dans ce cas par des prêts régionaux à taux nul.

2) Moduler le loyer payé au propriétaire par l'AIS en fonction

- de la durée du mandat de gestion du logement: RA impose un minimum de 20 ans et avec le temps, les 30 ans se sont généralisés voire étendus à 50 ans avec les acteurs publics ou assimilés ;
- du montant investi pour sa rénovation complète ;
- du gain de l'indice PEB du logement à la suite de cette rénovation.

3) Favoriser la création de grands logements en revoyant la grille des loyers en AIS car, actuellement, un tiers des demandes vise des logements de 3 à 4 chambres alors que l'offre n'en est que de 10 %.

4) Octroyer des subsides de fonctionnement à ceux qui gèrent ces rénovations énergétiques (AIS et associations similaires à RA).

Patrimoine immobilier de la Fondation

Au cours de l'année écoulée, il n'y a pas eu de modification de celui-ci et tout ce qui concerne l'avancement des chantiers en cours est déjà détaillé dans le rapport de RENOVASSISTANCE.

Bilan et résultats

Le réviseur a examiné nos comptes que le CA a approuvé. Quelques points méritent un commentaire.

Bilan – actif

- ◆ Pour les 5 immeubles donnés en usufruit par la Fondation à l'asbl, la valeur inscrite dans la Fondation est la valeur expertisée moins la valeur inscrite dans l'asbl. Cette dernière part du montant de la rénovation moins le montant des primes puis diminue de 5% chaque année car tous les projets sont amortis sur 20 ans. La valeur de l'usufruit est calculée jusqu'en 2024 pour 4 immeubles et en 2026 pour le cinquième.
- ◆ Pour les autres immeubles confiés à RENOVASSISTANCE par des baux emphytéotiques, Eekhoud 46 a été expertisé en 2017, en même temps que les 5 immeubles en usufruit. Quatre-Vents 25 et Itterbeek 175 l'ont été en 2021. Leurs valeurs au bilan sont celles des expertises. Les baux sont de 27 ans pour Eekhoud et de 30 ans pour les deux autres immeubles
- ◆ Quant aux deux immeubles encore en chantier au 31.12.2022 (Bonaventure 61 et Brand Whitlock 105), ils sont provisoirement inscrits pour leur valeur d'acquisition.

Bilan – passif

- ◆ Pour nous permettre d'acquérir la maison de la rue Bonaventure, le fonds Celina Ramos nous a prêté 150.000 € sans intérêt et renouvelable à 10 ans .
- ◆ La dette à la Fondation Roi Baudouin (FRB) représente les 5% de frais de gestion sur ce qui est versé à notre « Fonds des amis de la FPRA ». Ils sont déjà déduits du versement de la FRB.
- ◆ La FRB nous a accordé un subside pour l'achat du tréfonds de la rue Serkeyn de 45.000€, la première tranche de 31.500€ nous a été payée.

Résultat – charges

Elles se composent essentiellement des honoraires du réviseur, des intérêts négatifs payés à Triodos et des frais de gestion des dons par la Fondation Roi Baudouin.

Résultat – produits

Quelques donateurs, ne souhaitant pas recevoir d'attestation fiscale, ont fait leurs dons directement à la FPRA, et quelques prêts ont été transformés en dons, le tout pour 22.711 €. A cela s'ajoutent 23.642 € de dons reçus sur le « Fonds des Amis de la FPRA » via la FRB. L'exercice se termine avec un boni de 193.951 €.

Perspectives pour l'année 2023

La Fondation poursuivra sa réflexion et ses contacts car elle souhaite organiser « des ateliers » autour de la problématique des « logements vides » à Bruxelles et ainsi soumettre au politique un dossier bien argumenté.

Pour fêter les 15 ans de la FPRA, une proposition a été émise d'organiser en 2024 un gala en présence de la Princesse Claire pour mieux faire connaître la Fondation et l'asbl.

Quant à l'utilisation des dons et legs, nous restons attentifs à l'achat éventuel d'un bien à mettre en location via l'AIS Logement pour Tous. En fonction de notre recherche, nous verrons si ce bien nécessitera une rénovation plus ou moins lourde par l'asbl mais nous sommes confrontés aux prix très élevés demandés à Bruxelles, même pour des immeubles en mauvais état et dans des quartiers défavorisés.

ANNEXES : Bilan et comptes de résultats 2022, budget 2023.

Fondation PRO RENOVASSISTANCE - Bilan 2022 : actif

ACTIF						
imput.	Description	2020			2021	2022
20/28	ACTIFS IMMOBILISES	3.526.238 €			3.867.565 €	4.152.370 €
22/27	Immobilisations corporelles	3.465.238 €			3.806.565 €	4.091.370 €
22	Terrains et constructions	3.465.237 €			3.806.564 €	4.091.369 €
220100	Terrain Oignies (succession Carré)					1 €
220110	Terrain Serkeyn (tréfonds)					176.026 €
222110	Chaussée de Wavre 602	407.000 €			407.000 €	407.000 €
222115	Usufruit chaussée de Wavre 602	- 23.676 €			- 17.588 €	- 11.500 €
222120	Rue de la Prévoyance 5	429.000 €			429.000 €	429.000 €
222125	Usufruit rue de la Prévoyance 5	- 30.630 €			- 22.754 €	- 14.877 €
222130	Chaussée de Bruxelles 54	300.000 €			300.000 €	300.000 €
222135	Usufruit chaussée de Bruxelles 54	- 19.049 €			- 14.150 €	- 9.252 €
222140	Rue Saint Nicolas 16	218.000 €			218.000 €	218.000 €
222145	Usufruit rue Saint Nicolas 16	- 12.418 €			- 9.224 €	- 6.031 €
222150	Appart. Gloires nationales 50	144.000 €			144.000 €	144.000 €
222155	Usufruit appart. Gloires nationales 50	- 23.908 €			- 19.996 €	- 16.084 €
222160	Avenue G. Eekhoud 46	391.000 €			391.000 €	391.000 €
222165	Av G. Eekhoud 46 dans RA : RENO - primes	- 225.827 €			- 209.560 €	- 193.292 €
222170	Rue des Quatre-Vents 25-25b (avant renov.)					
222170	Rue des Quatre-Vents 25-25b : estimation	1.330.000 €			1.663.000 €	1.663.000 €
222175	Rue des Quatre-Vents dans RA : reno-primes	- 767.269 €			- 813.475 €	- 771.682 €
222180	Avenue d'Ilterbeek 175-177 : estimation	780.000 €			859.000 €	859.000 €
222185	Avenue d'Ilterbeek dans RA : réno-primes	- 443.099 €			- 509.800 €	- 485.050 €
222190	Bonaventure 61 (avant rénovation)	163.338 €			163.338 €	163.338 €
222190	Bd Brand Whitlock 105 (avant rénovation)	848.774 €			848.774 €	848.774 €
26	Autres immobilisations corporelles	1 €			1 €	1 €
261010	Rue de la Carrière (donation PAK)	1 €			1 €	1 €
26	Immobilisations financières	61.000 €			61.000 €	61.000 €
284010	Parts NEWB	1.000 €			1.000 €	1.000 €
284020	Parts fondateur Fair Ground Brussels	60.000 €			60.000 €	60.000 €
20/28	Actifs circulants	265.092 €			1.045.684 €	742.848 €
40/41	Créances à un an au plus	6.016 €			207.165 €	18.500 €
40	Créances commerciales	1.016 €			- €	- €
400100	Fournisseurs débiteurs	1.016 €			- €	- €
41	Autres créances	5.000 €			207.165 €	18.500 €
412500	Impôts à récupérer				850 €	
412510	Succession Carré à recevoir				201.315 €	
415220	Subside FRB à recevoir pour Serkeyn					13.500 €
415500	Legs Luyckx à recevoir	5.000 €			5.000 €	5.000 €
50/53	Placements de trésorerie	196.980 €			646.787 €	607.777 €
510010	Triodos compte titres 0132793					15.171 €
530000	Triodos épargne	196.980 €			646.787 €	592.606 €
54/58	Valeurs disponibles	62.095 €			191.732 €	116.571 €
550000	Triodos vue	10.751 €			153.469 €	94.928 €
553000	Fondation roi Baudouin	51.344 €			38.263 €	21.643 €
TOTAL DE L'ACTIF		3.791.330 €			4.913.249 €	4.895.219 €

Fondation PRO RENOVASSISTANCE - Bilan 2022 : passif

PASSIF										
imput.	Description	2020			2021			2022		
10/15	CAPITAUX PROPRES	3.485.478 €			4.111.336 €			4.350.287 €		
10	Fonds associatifs	1.735.000 €			1.735.000 €			1.735.000 €		
100	Patrimoine de départ	10.000 €			10.000 €			10.000 €		
100000	Patrimoine de départ	10.000 €			10.000 €			10.000 €		
101	Moyens permanents	1.725.000 €			1.725.000 €			1.725.000 €		
101200	Moyens permanents	1.725.000 €			1.725.000 €			1.725.000 €		
14	Résultat reporté	900.328 €			1.526.186 €			1.720.137 €		
140000	Résultat reporté exercice actuel	152.001 €			625.858 €			193.951 €		
140100	Résultat reporté exercices précédents	748.327 €			900.328 €			1.526.186 €		
15	Subside en capital	850.150 €			850.150 €			895.150 €		
151100	Reçu du fonds GENERET pour achat BWHI	850.150 €			850.150 €			850.150 €		
151300	Subside de la FRB pour Serkeyn							45.000 €		
20/28	Dettes	305.852 €			801.913 €			544.932 €		
17	Dettes à + 1 an	150.000 €			150.000 €			150.000 €		
174	Prêt du fonds Celina Ramos	150.000 €			150.000 €			150.000 €		
42/48	Dettes à un an au plus	155.852 €			651.913 €			394.932 €		
44	Dettes commerciales	134 €			- €			- €		
444000	Factures à recevoir	134 €			- €			- €		
48	Dettes diverses	155.718 €			651.913 €			394.932 €		
489100	Dettes envers RENOVASSISTANCE				650.000 €			392.000 €		
	Participation propriétaire Quatre-Vents	66.667 €			- €					
	Participation propriétaire Itterbeek 175	83.334 €			- €			- €		
489120	Dettes envers la FRB	5.717 €			1.913 €			2.932 €		
TOTAL DU PASSIF		3.791.330 €			4.913.249 €			4.895.219 €		

Fondation PRO RENOVASSISTANCE - résultat 2022 : charges

Charges					
Imput.	Description	2021	Budget 2022	2022	Budget 2023
61	Frais généraux	4.650 €	4.005 €	3.633 €	4.005 €
610	Bâtiments	0 €	0 €	0 €	0 €
610210	Travaux à charge du nu-propiétaire	0 €	0 €	0 €	0 €
610400	Précompte immobilier	0 €	0 €	0 €	0 €
612	Consommations, fournitures	57 €	205 €	59 €	205 €
612100	Poste		0 €		0 €
612120	Internet	57 €	55 €	59 €	55 €
612200	Fournitures de bureau		100 €		100 €
612210	Imprimés et photocopies		50 €		50 €
612300	Logiciels et informatique				
613	Honoraires, services	4.593 €	3.800 €	3.574 €	3.800 €
613100	Commissaire	2.783 €	2.800 €	2.783 €	2.800 €
613200	Avocats et experts	1.089 €			
613500	Cotisations	575 €	700 €	575 €	700 €
613600	Publications légales	146 €	300 €	216 €	300 €
613700	Participation à des colloques				
614	Publicité, notoriété	0 €	0 €	0 €	0 €
614100	Matériel publicitaire	0 €	0 €	0 €	0 €
614200	Événement colloque	0 €	0 €	0 €	0 €
617	Personnel occasionnel	0 €	0 €	0 €	0 €
64	Autres charges	174.895 €	0 €	354 €	0 €
640	Taxes	50 €	0 €	354 €	0 €
640100	Taxes diverses	0 €	0 €	229 €	0 €
640110	Amende	50 €	0 €	125 €	0 €
640300	Droit d'enregistrement	0 €	0 €	0 €	0 €
641	Moins-values	171.845 €	0 €	0 €	0 €
641100	Prise en cpte usufruits RA-asbl	171.845 €	0 €		0 €
643	Dons à d'autres	3.000 €	0 €	0 €	0 €
643100	Dons à RENOVASSISTANCE	3.000 €	0 €		0 €
	Dons à diverses associations	0 €	0 €	0 €	0 €
65	Frais financiers	1.979 €	1.550 €	2.741 €	1.050 €
650000	Intérêts à payer				
650110	Frais de mandat hypothécaire				
657000	Frais bancaires	66 €	50 €	36 €	50 €
657110	Gestion dons par extérieur	1.913 €	1.500 €	1.019 €	1.000 €
657120	Intérêts négatifs			1.686 €	
66	Frais exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €
69	Transferts	0 €	0 €	0 €	0 €
690000	Transfert aux résultats (boni)				
691000	Transfert aux fonds affectés				
	TOTAL des charges	181.524 €	5.555 €	6.728 €	5.055 €

Fondation PRO RENOVASSISTANCE - résultat 2022: produits

PRODUITS					
Imput.	Description	2021	Budget 2022	2022	Budget 2023
70	Chiffre d'affaires	5 €	5 €	5 €	5 €
	Loyers	5 €	5 €	5 €	5 €
73	Dons, legs et subsides	294.205 €	120.000 €	91.412 €	35.000 €
732	Dons	294.205 €	120.000 €	91.412 €	35.000 €
732100	Dons directs à FPRA	510 €	0 €	22.711 €	5.000 €
732200	Dons via la FRB	38.263 €	30.000 €	20.380 €	20.000 €
732510	Legs succession Carré	255.432 €	10.000 €	2.167 €	0 €
732520	Legs succession Smeesters		80.000 €	46.155 €	10.000 €
736	Subsides	0 €	0 €	0 €	0 €
736100	Subside Région Bruxelles C.	0 €	0 €	0 €	0 €
74	Autres produits	513.173 €	100.000 €	108.778 €	109.000 €
741111	Plus-value selon estimation/expertise	412.000 €	0 €		0 €
741120	Reconstitution de la pleine propriété	101.173 €	100.000 €	108.778 €	109.000 €
75	Produit financier	0 €	0 €	483 €	400 €
751200	Dividendes			483 €	400 €
79	Transferts aux résultats (perte)				
	TOTAL des produits	807.383 €	220.005 €	200.679 €	144.405 €

	Produits - charges	625.858 €	214.450 €	193.951 €	139.350 €
--	---------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------